

La Commission scolaire Harricana est à la recherche d'une peintre ou d'un peintre pour combler des heures dans le cadre d'un projet particulier jusqu'au 30 juin 2019.

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à effectuer des travaux de peinture, de vernissage, de teinture et d'autres travaux analogues, sur les surfaces extérieures ou intérieures des bâtiments, sur des charpentes métalliques et sur des pièces d'ameublement.

ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue les travaux reliés à la réparation et à la préparation des surfaces à peindre; elle peut effectuer le remplissage des joints de planches murales ainsi que la réparation de fissures sur le plâtre.

Elle effectue les préparations et les mélanges de peintures, de vernis et de teintures et enduit les surfaces de ces substances.

Elle peut également effectuer la pose des papiers-tentures et d'autres matériaux analogues.

Elle assure le nettoyage et l'entretien des instruments et des outils qu'elle utilise.

Elle dresse ou fait dresser les échafaudages nécessaires à l'exécution de son travail.

Elle est parfois appelée à coordonner des travaux effectués par des ouvrières ou ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité et expérience ou certificat de qualification

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en peinture en bâtiment ou en toute autre spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

ou

Posséder une qualification officielle équivalente, appropriée à la classe d'emplois et délivrée par un organisme reconnu.

LIEU DE TRAVAIL

Différents établissements de la Commission scolaire Harricana.

SUPERIEUR IMMEDIAT

Régisseur au Service des ressources matérielles

STATUT D'EMPLOI

Poste temporaire à raison de 38,75 heures par semaine jusqu'au 30 juin 2019.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire est fixé à 21,59 \$ l'heure, selon la convention collective en vigueur.

HORAIRE DE TRAVAIL

De jour ou de soir, selon les besoins.

ENTREE EN FONCTION

Janvier 2019

Le candidat devra se soumettre à une vérification des antécédents judiciaires

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent soumettre leur curriculum vitae, accompagné des documents attestant de votre formation (photocopies de diplômes, relevés de notes et cartes de compétences) **au plus tard le 3 janvier 2019 à 16 h** à :

Offre d'emploi 18-31-39

Service des ressources humaines

Commission scolaire Harricana

341, rue Principale Nord

Amos (Québec) J9T 2L8

Par courriel : recrutement@csharricana.qc.ca

Amos, le 18 décembre 2018

*N.B. Pour la réception de curriculum vitae par courriel, un accusé de réception vous sera transmis.
Dans le cas contraire, veuillez communiquer avec le Service des ressources humaines.*

La Commission scolaire Harricana applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les autochtones à présenter leur candidature.